Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 27

Artikel: Les Armourins
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-206118

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quelques détails encore; ceux de la dernière heure.

Les sections suisses et vaudoises seront légion; c'est naturel. Les sociétés étrangères annoncées sont actuellement 27 d'Allemagne, 2 d'Amérique, 1 d'Angleterre, 5 d'Autriche, 25 de France, 23 d'Italie; ces sections auront à leur disposition 12 commissaires chargés de les piloter pendant la fête.

La bannière fédérale arrivera le samedi 10 juillet, à 9 h. 35 du matin par train spécial; elle sera reçue à la gare, d'où le cortège partira à 10 h.

Tous les gymnastes participant à la fête seront nourris à la cantine. Au banquet officiel du dimanche soir, prendront part 161 convives; plusieurs discours y seront prononcés.

Le culte du dimanche matin, 11 juillet, sera célébré sous la grande cantine par M. le capitaine aumônier Chamorel, pasteur à Lausanne.

Tous les soirs, sur le podium de la cantine, auront lieu des productions d'un très vif intérêt. Signalons particulièrement celles de la section de gymnastique de dames, de Gênes, le samedi soir.

Tous les gymnastes, membres des comités et commissions, participant à la fête, seront assurés sur les accidents; le comité d'organisation sera également assuré sur la responsabilité civile.

Les souvenirs.

D'abord la *médaille officielle*, frappée par MM. Holy frères, à St-Imier, et qui est fort remarquable. Le *Guide officiel*, illustré, très complet (Th. Sack-Reymond, édit.). L'*Album officiel de photographies*, 30 feuillets de texte et clichés sous couverture artistique (Duvernay, phot., et Vaney-Burnier, impr.-édit.). L'*affiche officielle*, du peintre Frédéric Rouge — cela suffit — reproduite avec art par la lith. Dénéréaz-Spengler. La *Marche officielle des Gyms*, allure gaie et bel effet (Fœtisch frères, S. A., édit.). Puis, bien qu'ils n'aient pas l'étiquette officielle, les *jolis verres à vin et à bière* avec le fac-simile de la médaille, que fera vendre la maison H.-E. Jaccottet, à Lutry. Nous ne parlons pas des cartes postales, dont quelques-unes ont aussi pour auteur le peintre Rouge.

Enfin, mais ceci entre nous, ce n'est plus un souvenir, c'est une perspective; on dit que cinquante mille bouteilles de vin de fête, étiquetées et bouchées par MM. Held frères, tonneliers, sont alignées, silencieuses, dans l'ombre du sanctuaire.

Que la fête commence!

LES PETITES IGNORANCES DE LA CONVERSATION

RECEVOIR *un camouflet*, c'est communément essuyer une grave mortification, de même « *donner un camouflet* », c'est infliger un affront cruel à quelqu'un.

Mais c'est là le sens figuré de cette expression. En effet, au sens strict, un camouflet est un cornet de papier qu'on brûle par le bout et dont on souffle la fumée au nez de quelqu'un.

Un auteur a dit : « Quand les Hottentots tiennent conseil, ils commencent par se faire donner un camouflet de fumée de tabac ».

On peut citer encore cette phrase de Piron : « Tous les spectateurs nous donnaient des camouflets ; ils nous environnaient de tourbillons de fumée qui commençaient à nous suffoquer ».

Au dixième-huitième siècle, envoyer un camouflet à quelqu'un paraît avoir constitué une distraction en grande faveur et à l'effet de laquelle il semble qu'on n'attachait pas d'importance.

Voici, à ce propos, une amusante anecdote que rapporte un écrivain de l'époque, l'*Observateur anglais*, dans ses lettres secrètes sur le règne de Louis XVI.

M. de Malesherbes n'était pas encore ministre de la maison du roi et des provinces; il n'était alors que premier président de la Cour des Aides.

De caractère simple, ennemi du faste, franc, il avait la bonté peinte sur le visage; mais il était d'un naturel gai, folâtre et distrait.

« Il aime les enfantillages, les jeux de la main, dit l'*Observateur anglais*; son grand plaisir est de faire des camouflets. »

Un jour, un plaideur vient solliciter M. de Malesherbes et l'instruit de son procès, long, compliqué et délicat. Le magistrat semble l'écouter avec attention, lorsque, au bout d'un certain temps, il fouille dans sa poche, en tire un chiffon, le porte à une bougie pour l'enflammer et le présente au nez du narrateur.

Notre homme, tout surpris, se recule vivement et reste court.

— Eh! monsieur, lui dit le président, je vous demande mille pardons de ma distraction ; mais je n'en ai pas moins entendu tout ce que vous m'avez expliqué.

Et, pour le prouver, M. de Malesherbes répète au visiteur le récit de son affaire et le reproduit tel qu'il le lui a fait.

Le camouflet n'était donc, en somme, considéré que comme une plaisanterie tout à fait innocente, quelque incommodité qu'il dût avoir pour les narines de celui qui en était l'objet.

Par la suite, le mot *camouflet* est devenu synonyme d'injure sérieuse, seul sens dans lequel on l'emploie depuis longtemps.

Ajoutons, pour être complet, que, dans son sens primitif et par extension, le nom de *camouflet* a été également appliqué, en matière d'art militaire, dans la guerre de siège, à un trou pratiqué dans une paroi de mine et où l'on faisait exploser de la poudre pour détruire le travail d'un mineur ennemi et l'étouffer lui-même par la fumée s'il ne s'apercevait pas du danger le menaçant. L'opération s'accomplissait aussi en introduisant dans la paroi de mine le canon d'un fusil par lequel on envoyait au mineur ennemi une fumée asphyxiante.

*

Faire ripaille. — Pour trouver l'origine de cette locution, il faut remonter au grand schisme des Eglises d'Occident, qui dura de 1378 à 1449.

A cette époque régnèrent en même temps sur l'Eglise deux séries de pontifes, dont les uns résidaient à Rome, les autres à Avignon ou ailleurs, et qui se lançaient mutuellement l'anathème.

En 1440, le pape de Rome était Gabriel Coldomère, Vénitien, homme aux mœurs austères et aux instincts guerriers, qui fut proclamé sous le nom d'Eugène IV, et réussit un instant à réunir les Eglises grecque et latine.

L'autre pontife était Amédée, duc de Savoie, qui portait le nom de Félix V et qui, quant aux mœurs, offrait un contraste avec Eugène IV. C'est l'existence joyeuse dont Félix V donnait le spectacle en son château de Ripaille, près de Thonon, qui inspira la locution *faire ripaille*.

*

Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, qui fuit quand on l'appelle!

C'est dans l'histoire des Montmorency qu'on trouve l'origine et en même temps l'explication de ce proverbe courant.

Jean II, petit-fils de Charles, le premier des Montmorency qui exerça la charge de maréchal, eut de son premier mariage avec Jeanne de Fosseux, dame de Nivelle, deux fils, qui, loin de se signaler comme leur père par une inébranlable fidélité à leur souverain, embrassèrent l'un et l'autre le parti du duc de Bourgogne contre Louis XI.

Indigné de cette conduite, le père employa vainement son autorité pour ramener surtout l'aîné, Jean, qui avait hérité, du chef de sa mère, de la seigneurie de Nivelle; il le fit sommer, à son de trompe, de rentrer dans le devoir.

Le partisan de Bourgogne refusa.

Alors son père, transporté de colère, traita le rebelle de *chien* et le déshérita.

De là l'expression devenue si populaire.

Jeanjean. — Dis-moi, Jeanjean, questionne quelqu'un, sais-tu bien ton « livret »?

— Oh! oui, m'sieu, demandez-moi seulement.

— Allons, combien font sept fois huit?

— Cinquante-six.

— Très bien. Et huit fois neuf?

— Huit fois neuf?... Septante-deux.

— Fort bien. Et sais-tu l'orthographe?

— Oh! alors oui.

— Eh bien, veux-tu m'épeler le mot « pâtissier ».

Jeanjean, après un moment :

— « Pâtissier », j'sais pas..., mais j'peux vous épeler « confiseur ».

Un bonne femme, intriguée parce qu'elle avait rêvé qu'elle mangeait un œuf frais, était allée auprès d'une diseuse de bonne aventure pour se faire expliquer ce songe.

— Le blanc d'œuf, lui dit celle-ci, signifie que vous aurez bientôt de l'argent, et le jaune de l'or.

Peu après, la bonne femme fait un héritage qu'elle n'attendait pas du tout. Il y avait de l'argent et de l'or.

Reconnaissante, elle s'en va retrouver la prophétesse, lui annonce la chose et lui remet un écu.

— Merci, vous êtes bien aimable, dit cette dernière, en serrant dans sa poche la pièce d'argent... Et pour le jaune, n'y a-t-il rien?

LES MARIS DE DEMAIN

Une jeune Américaine — ce ne pouvait être qu'une Américaine — a trouvé une formule toute nouvelle de contrat de mariage, à l'intention du fiancé, bien entendu. Voici donc :

« Je promets solennellement, devant un juge de paix et devant la jeune fille que j'ai choisie pour épouse, de respecter les engagements suivants :

» Tous les samedis soir, je remettrai mon salaire à ma femme ; chaque soir je serai rentré à neuf heures, à moins que ma femme ne soit sortie avec moi ; je n'irai jamais au bal ou à toute autre réunion sans elle ; je ne danserai avec personne sans son autorisation; je serai toujours aimable envers sa mère et envers son petit frère. Je n'irai jamais dans une maison d'où les femmes sont exclues; je ne fumerai pas plus de trois cigares la semaine, cinq le dimanche ; je tiendrai toujours un langage convenable ; chaque printemps je battrai les tapis; chaque semaine je préparerai mon petit paquet pour le blanchissage; je ne toucherai jamais aux liqueurs ou à la bière ; je m'engage à donner à nos enfants tous les petits soins nécessaires et à les calmer lorsqu'ils crieront la nuit. Je préparerai le feu chaque matin et chaque soir, de telle façon que ma femme n'aura qu'un tout petit effort à produire. »

FAVEY ET GROGNUZ. — Encore une semaine et la souscription à la nouvelle édition des amusants récits de L. Monnet, *Favey et Grognuz* (aventures au complet), sera close. Prix de souscription : 2 fr. (en librairie, 2 fr. 50). On souscrit au Bureau du *Conteur Vaudois*, à Lausanne.

Les Armourins. — Si souvent qu'on la joue ou la chante, cette mélodie des Armourins n'en conserve pas moins une fraîcheur et une vie qu'elle doit sans doute à son rythme avant tout. Elle forme le *trio* d'une marche que viennent d'éditer MM. Fœtisch frères (S. A), édit., Lausanne, marche qui l'encadre à merveille et dont les accords entraînants font mieux ressortir encore le délicieux archaïsme du motif central.

Il faut louer l'habileté avec laquelle M. Angelo d'Arosa a su sertir la vieille mélodie qui se répandra ainsi parée bien au-delà des frontières neuchâteloises. Les éditeurs eux-mêmes ont tout prévu pour assurer la diffusion d'une œuvre qui deviendra chaque jour plus populaire : éditions faciles pour piano à deux et à quatre mains, pour orchestre, pour harmonie, pour fanfare, voire même pour deux fifres et tambour.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.